



Compte rendu de la séance du conseil municipal du 18 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 18 mars à 20 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Stéphane ECARNOT, Maire.

PRESENTS : BERTOLI Régis, CHERREY-GUELAUD Corinne, CRETIN Christian, DEPRAZ Paul, ECARNOT Stéphane, GELEY Jean-Luc, MAHAMDI Maryline, PHILIPPON Franck.

Absent excusé : CHAMPONNOIS Alain,

Secrétaire de séance : PHILIPPON Franck

Convocation du 11/03/22 (affichée le 11/03/22).

Le compte-rendu de la séance du 21/01/2022 est approuvé.

Information sur les décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations

Règlements effectués depuis le 22/01/2022 (travaux d'investissement ou d'aménagements)

<i>TRAVAUX OU FOURNITURES</i>	<i>ENTREPRISES</i>	<i>MONTANT TTC</i>
Travaux en forêt	ONF	686.40 €
Abattage-débardage	MULLER Hervé	4671.00 €
Crépi salle des fêtes	SARL RPI	3993.60 €
Plaques de rues	GIROD	236.72 €
Défibrillateur	UGAP	1178.90 €
Extension éclairage public (solde)	SIDEC	777.44 €
Edition bulletin municipal	Imprimerie DODANE	936.10 €

Devis signés depuis le 22/01/2022 (travaux d'investissement ou d'aménagements)

<i>TRAVAUX OU FOURNITURES</i>	<i>ENTREPRISES</i>	<i>MONTANT TTC</i>
Place PMR Salle des fêtes	TP BONNEFOY	6304.20 €
Reprise regard route de Dijon	CADOUX	816.00 €
NB – sinistre indemnisé par assureur du SICTOM		

COMPTE-RENDUS DES REUNIONS CCJN ET SYNDICATS

Communauté de Communes Jura Nord : M. le Maire communique des informations concernant la CLECT et la nécessité de fixer un taux de participation unique (quelques communes ont refusé l'ajustement à 90€/habitant). Un point concernant les compétences

optionnelles et facultatives de la communauté de commune Jura-Nord (scolaire/pompiers/...) sera fait en cours d'année avec le conseil communautaire.

Syndicat des eaux : Le problème de la qualité actuelle de l'eau est évoqué et M. le Maire pose la question de la nécessité de procéder à la distribution d'eau en bouteilles à la population. Le conseil municipal se prononce par 5 voix contre et 3 voix pour la distribution d'eau.

SIVOM de la SERRE : le bilan financier a été présenté lors de la dernière réunion. Des travaux sur Serres les moulières sont inscrits au programme 2022. Le montant de la participation communale reste inchangé.

COMMISSION BATIMENTS/VOIRIE :

- Réunion publique du 12 mars 2022 : Cette réunion a rassemblé environs 25 personnes.
- Une commission bâtiments/voirie est planifiée le lundi 4 avril à 18h30 pour poursuivre les réflexions sur l'organisation des travaux (priorisations/accompagnement/...)

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021

M. le Maire expose au conseil municipal les résultats du compte de gestion de l'exercice 2021 tels qu'ils ont été arrêtés par le Service de Gestion Comptable de DOLE et qui laissent apparaître un déficit d'investissement de 5.808,46 € et un excédent de fonctionnement de 544.179,21 € soit un excédent global de 538.370,75 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal - à l'unanimité – décide d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2021.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Les résultats du compte administratif de l'exercice 2021 sont présentés au conseil municipal et laissent apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 544.179,21 €
- Un déficit d'investissement de 5.808,46 €
- Des restes à réaliser pour un montant de 76.500,00 €

M le Maire quitte la salle de réunion et M. BERTOLI, Adjoint, reprend la présidence de séance et demande au conseil municipal de se prononcer sur les chiffres du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal - à l'unanimité – décide d'approuver le compte administratif de l'exercice 2021.

AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter les résultats 2021 comme suit :

- ✓ Affectation en réserves c/1068 (recettes d'investissement) 82.308,46 €
- ✓ Report en fonctionnement R002 (recettes de fonctionnement) 461 870,75 €

VOTE DES TAUX DES TAXES POUR 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal – à l'unanimité - décide de fixer le taux des taxes pour 2022 comme suit :

- Taxe Foncière BATI : 35.82 %
- Taxe Foncière NON BATI : 22.97 %

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

M. le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2022 qui s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement	555.020,00 €
Recettes de fonctionnement	682.070,75 €
Dépenses d'investissement	347.408,46 €
Recettes d'investissement	347.408,46 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal – à l'unanimité - décide d'approuver le budget primitif 2022 tel que présenté

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMMUNALES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Coopérative scolaire de l'école de Dammartin : 270 euros
- ADMR du Nord Jura : 200 euros (2021 : 100 € / 2022 : 100 €)
- Le Souvenir Français : 100 euros (2021 : 50 € / 2022 : 50 €)
- Club de Foot de Moissesey : 100 euros (subvention 2021 non versée)

Dans le même temps, le débat s'engage sur l'aide que la Commune pourrait apporter à la population Ukrainienne.

Après délibération le conseil municipal décide de verser une subvention de 1.000 euros à la Croix Rouge pour son action en faveur de l'Ukraine.

Les crédits nécessaires sont inscrits au c/6574 du BP 2022

CONVENTION AVEC L'ONF

Les services de l'ONF font part du problème de dépérissement des résineux dans la forêt communale et précisent qu'il y a lieu de vendre ces arbres en dehors des ventes de coupes. Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise la signature d'une convention déterminant les conditions de vente.

CONVENTION AVEC LA SPA

M. le Maire rappelle que les communes doivent disposer d'une fourrière permettant l'accueil des animaux errants ou peut confier ce service à une association telle que la Société Protectrice des Animaux.

La SPA de Dole et sa région propose une convention précisant qu'elle s'engage – sous certaines conditions - à recevoir les chiens et les chats errants mais non sauvages.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal – à l'unanimité – accepte la mise en place de cette convention et charge le Maire de sa signature.

TARIF DES CONCESSIONS COLOMBARIUM

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer le prix des concessions des 4 cases de colombarium installées cette année à :

- Concession trentenaire : 425 euros la case
- Concession cinquantenaire : 475 euros la case

TOURS DE GARDE DU BUREAU DE VOTE – ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Les tours de garde du bureau de vote pour les élections présidentielles des 10 avril et 24 avril 2022 sont définis en fonction des disponibilités de chacun.

QUESTIONS DIVERSES

Centenaire de Mme MARTIN : organisation à prévoir avec la famille, le suivi de cette action sera réalisé par Christian Cretin.

Réunion de la Commission « Bâtiments / Voirie » : lundi 04/04/2022 à 18 h 30

La prochaine réunion est prévue le 06/05/2022.

Séance levée à 23 h 00.